RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES



Perte, fraude...
Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

Payez autrement vos factures
de cantine, crèche, eau, hôpital...

Le prélèvement automatique
Renseignez-vous auprès
de votre collectivité

Le paiement en ligne PayFiP
Avec le prélèvement unique,
le virement simplifié ou la carte
bancaire sur PayFiP.gouv.fr

Le paiement de proximité
Chez les buralistes et partenaires agréés
en espèces jusqu'à 300 € ou
par carte bancaire

Retrouvez plus d'information sur impots.gouv.fr

mon espace
Finances publiques
impots.gouv.fr

DÉMARCHE CERTIFIÉE LABEL SERVICES PUBLICS ARGENT ENGAGÉS POUR LA QUALITÉ DE SERVICE

0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

France services